

à M. Mgr. Brulart 69.491
cordial souvenir
Ph. Torrelles
d.l.

UNE PAROISSE AU XVII^e SIÈCLE

(MŒURS RELIGIEUSES DE VILLAGE)

Par M. l'Abbé Ph. TORREILLES, membre résidant.

L'an dernier, grâce à l'obligeance de la famille Ciuro, de Camélas, j'ai pu présenter aux lecteurs du *Bulletin* le journal d'un prêtre ermite ; voici un nouveau manuscrit, de M. Llonguet, de Rigarda, non moins précieux par le jour qu'il jette non plus sur une âme mais sur une paroisse au xvii^e siècle¹. Le titre est ample et redondant, comme ceux de cette époque :

Llibre en loqual se tracta com y de quina manera se digué y celebrá la primera missa en la yglesia nova del lloch de Rigarda, ans que ella fos de tot acabada, y los varios successos que succeiran per alcansarlo. Y tambe la fundatio de la confraria de Maria Sanctissima del Roser en la dita yglesia nova del dit lloch de Rigarda,

¹ Nous l'avons sommairement analysé dans le journal *La Croix des Pyrénées-Orientales*, août-octobre 1896 ; nous croyons utile d'en donner ici une nouvelle analyse plus complète, avec de nouveaux renseignements, entièrement inédits.



Compost per lo magnifich Francesco Llot y Ribera, bacchiler en arts y doctor en lleis de la fidelissima vila de Perpinya,

Dedicat a Maria Sanctissima del Roser, mi senyora.

Rigarda, 4 setembre 1649.

A la suite de ce titre, l'auteur a placé un *Avis au lecteur*, dont voici le début :

J'ai composé ces deux livres, très chers lecteurs : le premier sur la célébration de la première messe dans l'église neuve de Rigarda avant qu'elle fut entièrement achevée, ainsi que sur les événements qui permirent de la terminer ; le second sur la fondation de la sainte confrérie de la Très sainte Vierge et Mère, Notre-Dame du Rosaire, — ni pour faire montre de talent, ni pour répandre des concepts élevés ou sublimes, ni même pour laisser au monde une histoire et des sujets de conversation à la loquace renommée (il faudrait une autre plume que la mienne), mais uniquement pour la plus grande gloire et exaltation de Dieu Notre-Seigneur et de sa mère, la Vierge du Rosaire...

Cela n'a pas empêché notre auteur de faire œuvre d'historien. Grâce à lui nous allons voir défiler sous nos yeux une paroisse rurale, nous assisterons à un drame dont les principaux acteurs seront d'humbles *pagès*, mais qui dans l'étroite sphère de leur activité parleront, agiront, lutteront comme d'autres sur un théâtre plus grandiose, et ainsi nous pourrons entreprendre l'histoire de ceux qui d'ordinaire n'en ont pas.

I. — La nouvelle église de Rigarda au XVII^e siècle

Les rares renseignements qui nous sont parvenus sur notre auteur nous expliquent et les circonstances qui provoquèrent un pareil récit et le mobile pieux qui le dicta. François Llot appartenait à une vieille famille¹ qui avait donné deux de ses membres à l'ordre de Saint-Dominique². Confinée à Claira jusqu'au xvi^e siècle, elle avait essaimé à cette époque. Pendant que le P. Michel Llot se faisait un nom comme pieux chroniqueur³ et que l'aîné de la famille restait sur sa terre pour continuer les traditions de *pagesos*⁴, un troisième enfant, Antoine, s'établissait à Perpignan⁵, y faisait fortune et prenait

¹ Dans les archives paroissiales de Claira, M. l'abbé Bonafont, curé de cette paroisse, m'a signalé des titres de fondations d'anniversaires de la famille Llot du xv^e et du xvi^e siècles.

² Tous deux portaient le prénom de Michel. Le premier naquit à Claira en 1555 et mourut à Lérida en 1607. Le second est cité dans un acte dressé à Claira le 15 février 1651 par Arles y Carrera, notaire. (Arch. dép. Fonds des notaires, n° 3768, f. 9, r°.)

³ Torres Amat dans ses *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico de los Escritores Catalanas*, Barcelone, 1836, p. 354, lui attribue cinq ouvrages : un théologique, quatre historiques. Le plus connu est celui qu'il a publié à Perpignan en 1589-1590 sur la relique de Saint Jean-Baptiste. La *Carta del Autor* et le *Prolech al deuolt lector* du premier livre suffisent amplement à édifier sur son peu de critique et sur le but qu'il se propose dans cet ouvrage.

⁴ Au début du xvii^e siècle cette branche paraît avoir émigré à Torreilles. Cfr. plech d'Arles y Carrera. (Arch. dép. Fonds des notaires n° 4069, testament du 6 février 1632).

⁵ E. Titres de la famille Llot. Acte du 26 mai 1586 d'Antoine Llot, marchand de Perpignan.

rang dans la cité, comme quatrième consul en 1567¹. Son fils, Antich, ne tardait pas à s'élever, suivant la coutume de ce temps. Après avoir représenté, comme cinquième consul en 1601, l'humble classe des *menestrals*, il entrait dans le *mercaderat* et était envoyé par lui, en 1612, à l'Hôtel-de-ville. Naturellement son fils, François, l'auteur de notre manuscrit, montait plus haut encore : du comptoir paternel il passait aux bancs de l'Université, prenait le doctorat en droit et ainsi devenait, à titre viager, citoyen noble ou bourgeois noble de la très fidèle ville de Perpignan. Pour ennobrir à jamais sa lignée, il lui eût suffi d'obtenir le consulat, ce qui eût été relativement facile tant à cause de l'estime dont sa famille était entourée que par suite de son mariage avec une riche veuve de Rigarda, la senyora Guiomar Cornella². Mais il était sans ambition et, autant par déférence pour sa femme que par simplicité de goûts, il se tint à l'écart des fonctions publiques, partageant ses loisirs entre son bien de Claira³, sa maison de Perpignan et les terres de son épouse à Rigarda⁴.

Ce village l'attirait, surtout en été. Dans la maison de

¹ Renseignement obligamment fourni par M. Guibaud, archiviste de la ville, qui publiera un jour, ici-même, sa liste des Consuls de Perpignan.

² Guiomar Cornella était fille d'Antoine Cornella, pagès de Rigarda ; elle eut deux sœurs : Catherine, qui mourut jeune fille et intestat ; Marguerite qui épousa un pagès de Prades, nommé Saura. Ces renseignements nous sont fournis par un acte de Diego, notaire, du 3 novembre 1660. Arch. dép. H. Dossiers des Dominicains. Biens de Rigarda.

³ Arch. dép. Fonds des notaires, n° 3768. f. 49, v°. Manuel d'Arles y Carrera. Acte du 23 juillet 1652. Achat de terrain pour accroissement de domaine.

⁴ Arch. de l'Hôpital de Perpignan. B. 282, f. 71 et suiv. Reconnaissance des divers biens de Guiomar Lilot faite le 28 novembre 1647.

sa femme, vaste, richement décorée, avec vue sur un jardin où fleurissaient les roses, il trouvait fraîcheur, calme et repos. Une seule chose lui pesait, l'éloignement de l'église paroissiale¹.

A 500 mètres environ de Rigarda, par delà la rivière qui baigne les jardins du village, en pleine vallée, au milieu de champs et d'olivettes, se dresse la masse imposante d'une église romane aujourd'hui abandonnée. Les actes anciens la citent sous le nom de Vilella. Ils nous apprennent qu'avant le XIV^e siècle, tout autour, le long de la *strata Confluentana*, un village était groupé, tandis que Rigarda ne formait qu'un simple hameau. Peu à peu Vilella avait été abandonné, tandis que Rigarda trouvant appui près de son seigneur, non loin de sa tour de défense, s'était considérablement étendu, et l'église était restée seule au milieu des champs². Trois siècles durant l'on s'était contenté de cette situation anormale. Au commencement du XVII^e siècle l'on songea enfin à construire dans l'intérieur du village une église nouvelle.

Quelle fut la cause de cette brusque détermination ? Il est difficile de le dire. Peut-être craignait-on l'effondrement de l'ancienne église lézardée, peut-être aussi le torrent de Glorianes avait-il emporté, à cette époque, le pont de la *strata Confluentana* et les habitants souffraient-ils de se voir privés de temps en temps des

¹ On trouvera la preuve de ces faits dans les diverses phases du récit.

² Sur Vilella et Rigarda, voir la *Baronnie de Joch*, par B. Alart, dans *Le Roussillonnais* (1878-1880), surtout : année 1878, p. 121-123 ; année 1880, p. 122.

cérémonies du culte ? Le docteur Llot ne nous renseigne pas sur ce point.

Alart nous apprend que les nommés Jean Bosom et les époux Bosch cédèrent une partie de leurs terres¹ ; elles ne durent pas être suffisantes, car le docteur Llot déclarera, dans le cours de son récit, que le terrain sur lequel allait être bâti la nouvelle église lui appartenait et qu'il ne lui fut jamais payé². Quoiqu'il en soit, les donations étaient déjà faites quand arriva, le 16 janvier 1630, le visiteur du doyenné du Conflent pour le chapitre de la cathédrale, le docteur Raphaël Llobet. Cédant aux désirs de la population, il autorisa le transfert de l'église paroissiale au lieu indiqué.

Nos pères n'étaient jamais pressés, d'ailleurs les ressources étaient modiques : les travaux allèrent si lentement qu'en 1644, au moment où commence le récit du docteur Llot, l'édifice n'était pas terminé. Pareil à un de ces cortals abandonnés de nos campagnes, ouverts à tous les vents et aux orages, il restait sans portes, sans fenêtres, sans voûte et devenait le dépotoir du village.

Des rivalités de village avaient provoqué cet abandon. Elles avaient éclaté nous ne savons comment, probablement sous de futiles prétextes, ainsi qu'il arrive d'ordinaire à la campagne. D'un côté se trouvait François Barta, consul second, François Pallarès, le plus riche pagès du lieu, en même temps fabricien et familier du

¹ *Le Roussillonnais* (1880), p. 138-139. M. l'abbé Paret a retrouvé l'acte auquel Alart fait allusion, dans l'étude de M. Bouchède, notaire à Vinça, au registre de l'année 1630. Il a remarqué que l'acte cite aussi comme donatrice la senyora Guiomar Llot ; on ne s'explique pas comment le minutieux Alart a pu oublier ce fait.

² *Llibre primer*, etc., f. 16, vo.

Saint-Office¹ et quelques propriétaires ; de l'autre le premier consul, et, semble-t-il, le gros de la population. Tandis que ces derniers pressaient l'achèvement de l'édifice, les premiers fermaient leurs bourses et opposaient leur veto.

Le docteur Llot et sa femme tenaient trop à la construction de la nouvelle église pour rester indifférents. Plusieurs fois ils avaient essayé de faire tomber les oppositions ; chaque fois ils s'étaient heurtés à des refus entêtés. Ne pouvant surmonter l'obstacle, ils avaient essayé de le tourner, usant de toutes leurs influences soit auprès du vicomte de Petrapertusa, seigneur du lieu², soit auprès de la communauté ecclésiastique de Vinça qui possédait la cure de Rigarda depuis 1584³ ; ils avaient même profité du passage de divers religieux dans la paroisse pour amener les rebelles à composition. Las d'attendre, ils avaient pris, en cette année 1644, la résolution d'aboutir coûte que coûte. Une occasion exceptionnelle s'offrait. Deux jésuites de talent et de zèle devaient donner une mission dans le courant de juillet de cette année, nos époux chrétiens allèrent leur conter leurs embarras et leurs projets. Le manuscrit va nous révéler les péripéties de l'entreprise.

¹ Dans l'inventaire des biens dressé le 3 octobre 1775 le noble Pallarès est inscrit pour la somme de 6920 liv. ; un autre Pallarès, noble lui aussi, pour 3862 liv. 10 s., soit à eux deux, 10782 liv. Or tous les propriétaires de Rigarda ne possèdent que 32841 liv. (Les étrangers à la commune détiennent pour 63759 liv.). Par conséquent les Pallarès possèdent environ le neuvième du territoire et le tiers de ce qui revient aux habitants du lieu.

² Don Antoine de Petrapertusa et de Vilademanq régit la baronnie de Joch de 1624 à 1676. Cfr. Alart. *Le Roussillonnais*, 1880, p. 138-141.

³ Marcevol avait été uni à la communauté ecclésiastique de Vinça en 1484, Sahorle en 1533, Rigarda en 1584.

II. — Reprise des travaux

Le jour du glorieux apôtre saint Jacques, le 25 juillet 1644, raconte notre chroniqueur, sur le soir, à l'heure du souper, le P. Honoré Riu y Tort¹ ainsi que le P. Jean-Joseph Castello, tous deux de la Compagnie de Jésus, arrivèrent à la maison que le docteur Fr. Llot de Perpignan possède à Rigarda, pour ouvrir en dit lieu les missions que les dits Pères et leurs confrères ont coutume de faire dans tous les villages et villes, confessant, prêchant et enseignant la doctrine chrétienne.

Comme il était l'heure de souper, le docteur leur persuada et les pria, autant qu'il put de se mettre à table, mais le Père Riu répondit qu'il ne mangerait pas avant d'avoir fait une visite au Très-Saint-Sacrement.

Et sur ce les deux religieux se dirigèrent accompagnés du docteur Llot vers la vieille église. A la campagne, les soirs d'été, à la tombée de la nuit, rien n'est saisissant comme les longues théories de paysans, taciturnes et las de la journée, se pressant vers le village pour reprendre force et repos. Dans le calme de la nature on n'entend plus que les adieux brefs, monotones, des groupes qui se rencontrent ou se quittent en hâte vers le logis.

A la vue du Père Riu, bien connu de la paroisse où il était déjà venu plusieurs fois, les paysans qui rentraient

¹ Le P. Honoré Riu y Tort était né à Saint-Hippolyte en 1586, il mourut à Perpignan, ainsi que nous le constaterons, le 24 septembre 1644. Torres Amat cite plusieurs ouvrages de piété composés et publiés par lui, entre autres *El Catecismo* qui parut par ordre de l'évêque d'Elne, D. François Lopez de Mendoza.

s'arrêtèrent, les uns pour lui apporter un mot du cœur, les autres pour lui baisser la main. Oubliant leurs fatigues, ils le suivirent jusqu'à l'église. Or justement François Barta se trouvait parmi eux.

Seigneur Consul, lui dit le Père Riu en lui montrant un grand cadre de l'Immaculée Conception, faites-moi le plaisir de l'enlever et de le porter à l'église neuve; puis de le faire adapter à une table de manière à en former un autel. Ainsi nous y prêcherons et nous y confesserons tout le temps que nous resterons en ce lieu.

Demandez-moi comme particulier, *com a Barta*, tout ce que vous voudrez, répondit celui-ci; mais, comme consul, excusez-moi de ne pas prendre sur moi d'enlever un tel tableau de l'église vieille pour le porter à la nouvelle, car je craindrais que le village ne me reprochât de l'avoir fait sans avoir réuni le conseil des habitants.

Devant cette résolution qu'il devinait inébranlable, le Père, pris d'un saint zèle, saisit le cadre, l'enleva, le fit transporter à l'église nouvelle et ne se mit à table qu'après avoir constaté que tout était prêt pour la messe du lendemain. Le docteur Llot savait bien que tôt ou tard on lui imputerait cet acte tout spontané. Chaque fois qu'un religieux de passage avait proposé la même mesure et avait reculé devant le refus du second consul ou des deux fabriciens, François Pallarès et Dominique Cases, ne lui avait-on pas reproché de l'avoir inspirée? Il avait laissé passer les reproches, il les laisserait passer encore, résolu à tout, pourvu qu'il parvint à ses fins.

Le Père Riu était aussi du même avis. Persuadé qu'il fallait mener rondement l'affaire pour aboutir, il voulut, le soir même, réunir les habitants et leur exposer ses vues. Partant, il leur montra les avantages que leur pro-

curerait la nouvelle église : un mal subit ne pouvait-il pas les emporter avant la réception des sacrements ? Et les enfants qu'ils devaient transporter si loin, pour le baptême, ne pouvaient-ils pas succomber en route, par des temps de glace ou de neige ? Il fallait donc livrer au culte l'église nouvelle sans plus de retard. En tout cas, si l'on ne cédait pas devant des raisons si décisives, il n'hésiterait pas pour triompher de toute opposition à employer la force, et il menaça les rebelles des foudres épiscopales : — *Faria, dit le chroniqueur, quel senyor Bisbe lo mana, feria sumir per lo rector, y resterian los de Rigarda sens sacrament de la Eucaristia.*

Le Père insista tant et si bien que les auditeurs « tots aturdits y atemorisats » voulaient agréer sur l'heure la proposition, mais le docteur Llot connaissait leur versatilité. — Qu'on réunisse, dit-il, le Conseil général de la commune, lui seul a autorité pour parler au nom de tous.

Ainsi fut fait le lendemain. Dans l'église neuve étaient réunis tous les habitants de Rigarda, hommes et femmes, et à leur tête le bayle et les deux consuls. « Voulez-vous, dit à voix haute le Père, que l'on célèbre la messe dans les trois chapelles de l'église nouvelle, maintenant couvertes, prêtes à être terminées ou qu'on renvoie la cérémonie après le complet achèvement de l'édifice ». Puis il reprit les arguments de la veille, alléguant « molts passos de la Sancta Scriptura y autres tants exemples », déclarant qu'il se ferait un devoir de venir lui-même *gratis* dire la première messe.

Et devant une proposition pareille, la foule d'applaudir,

d'acclamer le Père, de lui donner carte blanche et d'offrir qui de l'argent, qui des journées de travail pour l'achèvement de l'entreprise. Le P. Castello, improvisé secrétaire, inscrivait les promesses⁴. Quand vint le tour de François Pallarès, le plus riche propriétaire de Riga : j'ai tout donné à mon fils Jacques, dit-il. Mais le Père ne se tenant pas pour battu insista.

Et plus on le pria, ajoute le chroniqueur, plus il s'endurcissait, si bien qu'il fallut aller chercher son fils, en train de dépiquer son blé; et celui-ci au su de ce qui s'était passé, plus par honte et à cause de sa situation que par charité, promit cent réaux.

Après avoir obtenu le consentement et inscrit les souscriptions, restait à trouver le fabricien qui se chargerait de surveiller et de presser les travaux. — Qui ferait mieux que Pallarès? déclara le docteur Llot, qui appuya son dire des raisons suivantes :

La una per ser home de edat y de experientia, y laltra que dende ques principia la fabrica de la yglesia nova, que fong en lo ani 1630, ques lo mateix ani que la senyora Guiomar Llot y Cornella los feu donatio de la terre del siti de dite yglesia, sempre y havia tinguda las mans.

Ce fut l'avis de tous, sauf de l'intéressé. Chacun eut beau le prier, le docteur lui offrir ses services, le Père Riu insister, son refus fut catégorique, tel celui du paysan madré qui écoute silencieux, les sourcils froncés, une proposition ennuyeuse, résolu à ne rien céder.

⁴ On se rappelle que l'abbé Ciuro agit de même quand il voulut restaurer l'ermitage de Camélas. Cfr. *Bulletin* de l'année dernière, p. 124-125.

A ce refus entêté la foule répondit par des signes de réprobation, les enfants se mirent de la partie, huant le sieur Pallarès. Rien n'y fit. Il fallut que le Père Riu priât le docteur de prendre sa place.

On lui adjoignit comme trésorier, avec mission de recueillir les offrandes, un nommé Estève, pagès de l'endroit. L'homme était peu sûr. Le bon docteur essaya de le faire entendre délicatement aux villageois assemblés, mais allez convertir des gens à esprit court et à bourse peu déliée.

Los vilanos, dit mélancoliquement le narrateur, sempre tenen mes mira als interessos propis que a las bonas obras de Deu, y que estiman mes lo mes vil villano que qualsevol persona noble y de stament que esta en llur aldeu.

Ils savaient trop, les malins, que si le docteur avait été nommé trésorier, il les aurait obligés par son prestige et aussi par sa ténacité à verser les sommes qu'ils avaient souscrites ; ils préférèrent un des leurs, espérant que ce dernier, aussi rusé qu'avare, se garderait de presser l'exécution d'une promesse qu'il ne tenait guère lui-même à remplir. Ainsi le docteur, comme directeur des travaux, assumerait la responsabilité financière de l'entreprise, avancerait les sommes nécessaires, et, quand il exigerait le remboursement, trouverait la caisse du trésorier absolument vide.

Pour établir qu'on entendait lui laisser la charge de l'œuvre, on adjoignit à ses fonctions de trésorier celles d'*obrer* ; après quoi le parti adverse se retira proclamant bien haut les bienfaits du docteur Llot, résolu tout bas à ne rien faire, prêt même à multiplier les entraves. Ce dernier ne tarda pas à le constater.

Un Carme déchaussé de Perpignan, le Père François-Joseph de Saint-Hermenegilde, étant venu avec un frère faire la quête annuelle de fruits et de légumes, fut invité à prêcher. Après avoir exposé sur le Saint-Esprit moult et moult belles considérations — *dignas de ser oïdas per personas doctas y intelligentes y no de rusticas*, — il crut devoir féliciter les habitants de Rigarda des résolutions qu'ils avaient prises.

A la fi del sermo — rapporte le chroniqueur — vinguera fer una récapitulatio de quant agrahits avian de ser los de Rigarda a Deu Nostre Senyor, quels avia feta merce de poder hoir missa en la yglesia nova, ahont ell predicava ; y que avian també de donar infinitas gratias al Pare Riu y als fomentadors de tant grandios empleo ; y que tenia per cert Deu sen servia ab molt gost.

C'était là chose naturelle ; on crut que le prédicateur se faisait l'écho du docteur, et toutes les têtes se montrèrent. Un jeune homme, Hyacinthe Izern, reprocha le fait au frère qui accompagnait le Père François-Joseph. Ce dernier eut beau certifier le contraire, la calomnie fit son chemin : aussi quand le religieux frappa aux portes jadis si hospitalières, toutes se fermèrent.

Passa la veu de aquesta zizania — ajoute le chroniqueur — que en tot lo lloch de Rigarda, ques de 50 o 60 casas⁴, no troba una sola caritat. Altros anis ne solian fer moltas.

Les religieux, dépités d'un tel échec, craignant même qu'on ne leur fit un mauvais parti, s'en allèrent sur l'heure, malgré les instances du docteur qui voulait les retenir. Tout au plus prirent-ils le temps d'accepter deux pains et un peu de fromage pour la route.

⁴ Dans l'inventaire de 1775 déjà cité, on compte 60 maisons et 9 granges.

Peu après le P. Riu s'en alla lui aussi. C'était le 5 août 1644. Durant la semaine qu'il avait consacrée à la mission il avait beaucoup peiné. « Il passait tout le jour, avant dîner et toute la soirée, au confessionnal, puis il prêchait ; on lui laissait si peu de temps pour son office qu'il devait le dire la nuit ». A ces fatigues s'étaient ajoutées bien des angoisses qui lui arrachaient ce cri : Il n'est pas nécessaire d'aller au Japon pour être martyr, je le suis assez à Rigarda. Néanmoins sa patience et son zèle semblaient avoir triomphé de tous les obstacles, et il était parti donnant rendez-vous au docteur pour les premiers jours de septembre.

III. — Nouveaux obstacles

Ce dernier s'était immédiatement mis en quête de maçons pour mener à bonne fin l'entreprise. Immédiatement les oppositions commencèrent. D'abord ce furent des railleries, puis des insultes, enfin des menaces. — Courage, lui écrivit le Père tenu au courant de ce qui se passait, courage, Dieu est avec vous et malheur à qui résiste au Seigneur.

Ab la qual carta dit Llot resta molt aconsolat y ab nous brios y coratges passa avant la obra.

Vers la fin du mois d'août les travaux étaient assez avancés pour qu'on songeât à la bénédiction de la nouvelle église. Le docteur, qui savait les conciliabules de ses adversaires et craignait les stratagèmes de la dernière heure, exigea la réunion d'un conseil général.

Il se tint, raconte-t-il, en la forme accoutumée, après l'office et devant la porte du vieux cimetière. Y assistèrent le bayle Jean-Pierre Pallarès, le premier consul Jacques Patau et tous ceux qui se trouvaient à l'office.

Naturellement, le second consul et François Pallarès faisaient défaut, et, comme eux, ceux qui voyaient de mauvais œil le transfert du culte dans la nouvelle église. Le docteur prenant la parole, fit valoir qu'il fallait se mettre d'accord avec la communauté ecclésiastique de Vinça pour la célébration de la première messe et l'inauguration du service paroissial, dès que les autels seraient terminés. Comme on le pressait de transmettre la demande lui-même : Je le veux bien, répondit-il, mais à condition que le bayle et le consul, ici présents, m'accompagnent. Et le soir même nos trois députés s'acheminaient vers Vinça.

Ils arrivèrent vers la fin des vêpres. Introduits dans le chœur par quatre membres de la communauté ils exposèrent leur requête. — Veuillez vous retirer sur la place publique, nos syndics iront vous apporter notre résolution, leur fut-il répondu. Et avec la même courtoisie beaucoup de prêtres les accompagnèrent jusqu'à la porte de l'église.

Toute la soirée — ajoute le chroniqueur — les dits ambassadeurs attendirent la réponse de la Révérende Communauté, et voyant qu'il se faisait tard et qu'elle ne venait point, ils s'en retournèrent sans l'attendre. Le long du chemin ils se posèrent mille questions sur le motif d'un pareil silence.

Deux jours se passèrent dans l'attente, et déjà le docteur désespérait quand arrivèrent à Rigarda, chez

lui, les trois syndics. Ils apportaient le consentement de la communauté. D'un élan le docteur leur prit les mains et les baissa « moltas voltas », puis il leur fit donner « bona collatio de confituras ». — Et tout, conclut-il, pour l'honneur et pour la gloire de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

Pendant que le docteur triomphait, les chefs du parti adverse, le fabricien François Pallarès, le second consul François Barta et quelques autres, s'abouchaient avec le révérend Jocavell « rector o, per millor dir, arrendador de la parrochia de Rigarda ».

Nous avons déjà rencontré à Camélas cette classe de curés-fermiers, parfois excellents, le plus souvent peu zélés et faméliques, qui géraient les cures comme une ferme. A Rigarda ils se succédaient tous les trois ans environ¹, depuis que la communauté ecclésiastique de Vinça avait obtenu, en 1584, la possession de la cure, obligés de compter, par la force des choses, avec les paroissiens aisés, non pas tant pour gagner les âmes croyantes et fidèles que pour ne pas tarir les offrandes².

¹ De 1642 à 1662, je compte neuf curés parmi les signataires des actes de catholicité.

² Sur ces offrandes les registres de sépulture de la paroisse de Rigarda nous offrent de curieux renseignements. Au début le curé consacre le recto et le verso des feuilles à noter d'un côté les sépultures, de l'autre les services funèbres qui se font tantôt quelques jours après, parfois au bout de plusieurs semaines. Dans l'acte de sépulture il signale si le défunt a fait testament et le nombre des prêtres, d'ordinaire six, parfois dix, une fois vingt, rarement trois. A partir de 1650 le nombre des prêtres assistants diminue. Même proportion de prêtres assistants aux services. Voici la finale habituelle de l'acte : *Y daran la caritat acostumada y la oferta de pa y vy y luminaria.* On rencontre assez souvent des mentions curieuses, que nous ne pouvons signaler ici comme sortant de notre sujet.

Au début, l'abbé Jocavell avait observé la plus stricte neutralité, évitant de paraître dans les conseils généraux. Il s'était enhardi, ensuite, en face des succès du Père Riu, jusqu'à presser ses paroissiens d'enlever la saleté amoncelée dans l'église neuve. — *Ni havia*, dit le chroniqueur, *mes de dos camas de alt.* — Mais quand ce dernier s'en était allé, il avait repris peur et il s'était renfermé dans le silence le plus absolu. François Barta et François Pallarès qui le connaissaient vinrent le trouver :

Le docteur, lui dirent-ils, a obtenu de la communauté ecclésiastique la permission de faire célébrer la première messe dans l'église nouvelle : cela, le peuple ne le permettra jamais avant le complet achèvement de l'édifice, et le conseil général en a menti — era tota mentida. A lui, comme curé de la paroisse, incombait donc le devoir d'obtenir le retrait de l'autorisation. S'il ne bougeait pas, le peuple saurait ce qu'il avait à faire : comme sous certains de ses prédécesseurs, particulièrement sous le rectorat de Mossen Andreu Planas, ils refuseraient toute offrande et les porteraient au couvent des capucins de Vinça ou ailleurs¹.

La menace était formelle. Or celui qui la portait était

¹ Voici le texte du manuscrit : Induiran al Réverend Joan Jocavell que anas a la communitat de la parrochial yglesia de Vinça y digues als capeillans, juntada la communitat, que la embachada quel doctor Llot los avia portada en nom y sitol del concell general era tota mentida ; — ils representas que lo poble de ninguna manera y veuria y que nos convenia que se digues missa en la yglesia nova que no fos del tot ella accabada. Sino remediava quel doctor Llot paras a la obra commensada, farian que ells y tot lo poble no li offeririan ninguna offerta ; ans de aquellas aportarian al convent dels capucins de Vinça y a altres convents, com ab altres arrendadors ho avian fet, en particular com Mossen Andreu Planas.

le propriétaire le plus cossu de Rigarda, celui avec lequel le curé devait tout particulièrement compter. Lors de l'enterrement de son père, le 3 avril précédent, n'avait-il pas demandé vingt prêtres et cinq religieux, et lors du service funèbre, dix-sept jours après, vingt prêtres, quatre religieux, et à l'offrande habituelle n'avait-il pas ajouté « la refectio corporal » entièrement inusitée¹? Sans doute le docteur Llot était aussi riche, mais il ne passait que quelques mois à Rigarda : l'hiver venu, il s'en retournerait à la ville, et lui, pauvre prêtre, il resterait seul, sans ressources, en face de l'opposition déchaînée.

Le cœur fort gros, et quelque peu honteux, l'abbé Jocavell s'en vint donc à Vinça transmettre les vœux de François Pallarès à la communauté ecclésiastique. L'embarras de celle-ci fut grand. Admettre que des hommes « si qualifiés », tels que le docteur Llot, le bayle et le premier consul eussent menti, ce n'était pas possible. Le curé parlait cependant au nom d'un riche fabricien, du second consul et de quelques *pagès*. — Le docteur Llot, le bayle et le premier consul sont personnages de trop grande autorité pour avoir menti, répondit-on à l'abbé Jocavell, communiquez-leur ce qui se passe.

Comprenant qu'il fallait payer d'audace, nos conjurés se transportèrent en corps auprès de la communauté ecclésiastique, et là, devant tous les membres réunis, ils renouvelèrent leur marché : ou l'on retirerait la permission, et ils se chargerraient de terminer les travaux avant le printemps prochain ; ou l'on laisserait célébrer la pre-

¹ Registre paroissial de Rigarda, f. 68 et 69.

mière messe annoncée par le docteur Llot, et ils coupe-raient les vivres au curé et à tous ses successeurs¹.

Devant de pareilles menaces et des offres si séduisantes, la communauté aurait dû invoquer la parole donnée, le bien de la paroisse, couper court et net. Elle discuta et finalement demanda du temps pour réfléchir. Cette concession en présageait une seconde. Réflexion faite, on décida : tout d'abord d'envoyer un syndic à Perpignan qui informerait l'évêque élu, *Don Joseph del Viver*², ainsi que le P. Riu, de ce qui se passait et des malheurs dont on était menacé si l'on célébrait la messe avant le complet achèvement de l'église ; puis de se rendre en corps chez le docteur Llot pour lui faire entendre « ab bon terme y de be a be, no ab amanassas », qu'il ne convenait pas de maintenir la décision première.

Pendant que le député se dirigeait en hâte vers Perpignan, tous les prêtres de la communauté, sauf l'un d'eux, très vieux et presque impotent, se transportaient

¹ Voici la teneur exacte des propositions : Sino feyan parar las obras quel doctor Llot avia comensadas los asseguravan de par de tot lo poble que no offeririan ninguna offerta al llur arrendador. No offerint offertas, no trobarian arrendador ni ningú que la volgues arrendar ; y la comunitat perdria tota la renda de aquella yglesia de Rigarda.

Y tambe, que impedint las obras del dit Llot y que nos digues missa, los prometian de part de tot lo poble fer y tenir del tot acabada tota la yglesia nova per tot lo mes de abril proxim vinent ; que venia a fer la promesa dins six mesos, o, vuit, no mes (offerta y promesa que sols Deu la podia cumplir). Y las horas acabada, que si digues missa tant com vulguessen...

² Le chroniqueur appelle justement le chanoine du Vivier « évêque élu, vicaire général et official *sede vacante*. » François Perez avait été transféré en 1641 au siège de Guadix, mais il prenait encore en août 1643 le titre d'évêque d'Elne. Le 13 avril de cette année, Louis XIII qui venait de s'emparer du Roussillon, considérant l'évêché comme vacant, venait d'y nommer le chanoine du Vivier ; Rome ne devait jamais lui accorder de bulles.

à Rigarda. — Nous étions, dit le docteur Llot, le bayle et moi dans l'église, en train d'admirer le zèle que les maçons déployaient dans leurs travaux quand l'abbé Jocavell vint nous annoncer que l'on nous attendait à la cure.

L'entretien et ce qui suivit mériteraient d'être cités en entier ; les discours sont malheureusement trop longs, un peu diffus et difficiles à comprendre. Le Révérend Antoine Mir parle le premier, s'étonne que le bayle et un homme tel que le docteur Llot aient pu prétendre parler au nom du peuple, raconte que la communauté a appris la vérité et termine en déclarant qu'elle est revenue sur sa décision première pour éviter « molt escandols o morts ». Il s'agit bien de scandales à éviter, répond vertement le docteur, alors que votre entrée à Rigarda est un scandale. — *Anavan*, dit le chroniqueur, *tot amotinats dits capellans y fent com los minions ixien de la escola.* — Tout le monde se moquera, ajoute-t-il, d'une communauté de 20 ou 30 prêtres, où il ne se trouva pas un membre pour défendre les droits de Dieu.

Et, après avoir relevé les calomnies du consul second, il déclara que, malgré toutes les défenses et toutes les menaces, la messe serait dite au jour fixé. De leur permission, il n'en avait cure, car il avait celle de l'évêque, la seule nécessaire pour la bénédiction des églises. Ayant enfin déclaré qu'il allait traîner le consul second devant le tribunal du seigneur de Joch comme calomniateur, il salua et s'en fut à l'église reprendre la surveillance des travaux. Il y trouva quelques membres de la communauté ecclésiastique en train de menacer les maçons.

Je suis maître ici, crie-t-il, avec la plus grosse voix qu'il put ; le terrain n'appartient ni à la communauté ni au peuple, mais à moi seul, car on ne me l'a pas payé. La Communauté n'y commandera que le jour où l'on aura bénî l'église.

Sur ce, pour bien affirmer son droit de propriété et sa résolution de ne céder devant aucune menace, il fit sonner la cloche qui, tous les soirs, appelait au travail les paroissiens de bonne volonté.

C'était, raconte-t-il, une cloche que l'on touchait avant les prières du soir afin que femmes, hommes, jeunes gens et jeunes filles vinssent travailler, balayer, enlever la terre de l'église, tout nettoyer à coup de pêles et de pioches et enfin tout charger.

La cloche tintait allègrement, jetant dans les airs des notes joyeuses, comme un défi. Elle retentit douloureusement dans le cœur de ceux qu'avait réjoui la venue des Révérends. On devine leur colère quand ils virent le docteur illuminer l'église « a modo de luminarias y festas de regosyo », embaucher les maçons et les menuisiers de la contrée, en tout de 10 à 12 patrons, sans compter les manœuvres. — *No pareixia, sino que era obra de Reyno*, raconte naïvement le docteur.

Ses adversaires un instant terrifiés — *attorits y espantats* — avaient vivement redressé la tête. Lettres sur lettres furent dépêchées au syndic de la communauté ecclésiastique, qui avait été député à Perpignan, pour stimuler son zèle. Mais le Père Riu veillait, et quand l'affaire vint devant le tribunal de l'évêque, ce dernier se tournant vers le syndic Matinio :

Annoncez, lui dit-il, aux prêtres de Vinça que s'ils opposent le moindre obstacle, ils le paieront « per las setenas ». Puis il ordonna à son secrétaire de dresser des Lettres de bénédiction en la forme accoutumée en faveur du Père Riu, le tout avec une telle libéralité qu'il lui donna tous ses propres pouvoirs. Ce dont le Père lui rendit mille grâces avec moult biseautages de main.

VI. — Bénédiction de la nouvelle église

Tous les obstacles étant levés, la bénédiction pouvait avoir lieu ; elle fut fixée au dimanche 4 septembre. Le docteur envoya la veille deux montures, l'une pour le P. Riu, l'autre pour son compagnon, le P. François Montmija. Nos deux voyageurs arrivèrent ce jour-là, avant midi, juste à point pour prendre part au repas préparé en leur honneur.

Leur venue avait porté la joie dans le cœur des uns, la terreur dans celle des autres, car les divisions demeuraient toujours aussi vives. Pendant le dîner on disserta sur le moyen de les calmer. — Si j'invitais le principal de nos adversaires, François Pallarès et son fils, à venir me trouver dans l'après-midi ? En cas de refus, il me sera facile de le mater, dit le Père Riu : je suis définiteur de l'Inquisition ; le sieur Pallarès en est le familier ; il me doit obéissance.

Los torna enviar a cercar que, en pena de 100 ducats, arribassen en casa del doctor Llot; que tenia de tractar ab ells coses tocants a la santa Inquisitio.

Ce fait ne surprendra point ceux qui connaissent l'histoire de l'Inquisition en général. Ils savent que ce tribunal, après avoir servi d'instrument contre l'hérésie

entre les mains de l'Eglise, avait été détourné de sa fin par le gouvernement espagnol. Ceux qui écriront son histoire dans notre pays feront bien de ne pas l'oublier, ainsi que l'a noté M. Brutails dans son remarquable ouvrage sur *la Condition des populations rurales en Roussillon durant le moyen âge*¹.

A l'époque où nous sommes, l'Inquisition constituait un véritable tribunal d'exception, à la tête duquel le gouvernement espagnol nommait ses créatures, personnes ecclésiastiques ou civiles, en général les moins recommandables, qui profitaient de leur situation pour s'enrichir aux dépens de pauvres diables, sous prétexte d'attentats contre le dogme ou la morale. Le clergé, les jésuites eux-mêmes, avaient eu beaucoup à souffrir de ce tribunal et ne l'aimaient guère².

Les villageois ne le détestaient pas moins cordialement. Car dans chaque bourg ou hameau il n'était pas rare de rencontrer un paysan qui, pour un motif quelconque, avait obtenu le titre de familier du saint office. Désormais, dans les procès civils où il était défendeur, il relevait uniquement de l'Inquisition, et, au point de vue des impôts, il jouissait d'un certain nombre d'exemptions³.

Le gouvernement français trouvant l'Inquisition établie l'avait conservée, mais en changeant ses dignitaires⁴ et

¹ L. c., p. 296-298.

² Nous établirons longuement ce point dans notre étude en préparation sur l'Annexion du Roussillon à la France.

³ Alart a cité dans ses manuscrits, conservés à la Bibliothèque de Perpignan, K. p. 1, une curieuse pièce concernant le familier du saint office d'Espira en 1608, un nommé Antoine Vernet, laboureur.

⁴ C'est pour cela que le Père Riu venait d'être nommé inquisiteur du saint office, les jésuites ayant vivement embrassé la cause du roi de France à cette époque.

avec le secret dessein de lui enlever toute autorité¹. Le Père Riu, en menaçant le sieur Pallarès, entendait plutôt lui faire peur que le traquer effectivement.

Les deux Pallarès soupçonnèrent-ils cet acte de mansuétude ? « Tampoch ne feren nigun cabal de sos man- « datos, ni penas, ni menos, de la santa Inquisitio. »

Ces allées et ces venues avaient attiré une foule d'habitants, surtout des gamins, ces bambins de village, les yeux étonnés, les jambes agiles, les poings prompts, les cris plus faciles encore, qu'on voit courir, se bousculer au moindre événement. Le P. Riu ne pouvait rester sous le coup d'un pareil refus. Tirant sa *vara*, la verge que portaient sur eux les membres du saint office et qui les rendait redoutables aux mécréants, il pria un des témoins, le sieur Tararach, de se porter en son nom, muni de cet insigne, chez le sieur Pallarès.

Ecouteons le docteur nous narrer naïvement la scène comique qui suivit :

Le dit Tararach accepta l'ordre, prit la verge et se rendit chez les Pallarès la verge haute. Quand le dit Jacques la vit, ainsi que les enfants qui suivaient, il s'ensuit à toutes jambes le long de la rivière. Et le messager sur ses trousses criaït : *No move, al Sant Offici!* Et les gamins criaient comme lui: on aurait dit un intermède de comédie. A la fin le dit Pallarès courut tant qu'on ne put l'attraper.

— Ne vous donnez pas tant de peine, déclara le Père au messager qui revenait bredouille, il ne fuira pas toujours, surtout devant les gens du saint office.

Le mot vola de bouche en bouche et arriva aux oreilles

¹ Letellier le rappellera expressément dans sa lettre à Chaville en date du 25 septembre 1671 : « Le roi désire abolir insensiblement l'Inquisition dans le Roussillon. » (C. 1315.)

du fugitif qui avait profité de la nuit pour rentrer furtivement chez lui. Rester en révolte ? C'était s'exposer à une amende, peut-être à la prison. Il envoya une lettre d'excuses que le Père ne voulut ni lire ni recevoir.

Aussi, ajoute le chroniqueur, le lendemain matin, comme le Père entrait dans la sacristie pour prendre les vêtements sacrés et dire la messe, Jacques Pallarès l'y suivit, se jeta à ses pieds en lui demandant pardon.

Le bon Père pardonna, mais il était si découragé de l'ingratitude de certains habitants de Rigarda, qu'il songeait à secouer la poussière de ses sandales et à s'en retourner chez lui. Ce fut alors au tour du docteur de le réconforter par de bonnes paroles, de lui rappeler tout ce qu'il avait dû souffrir lui-même et de lui montrer que ce n'étaient qu'artifices du démon, la cérémonie devant se célébrer le lendemain.

La tâche était aisée. Le Père recouvrira bientôt sa vaillance de la première heure et, pour prouver qu'il ne redoutait rien, proposa au docteur une démarche hardie.

— Si nous allions inviter, dit-il, le vicomte de Joch, don Antoine de Petra Pertusa. Il est hostile à nos projets, mais cette invitation le touchera peut-être, en tout cas elle le désarma si bien qu'il accepta.

La communauté ecclésiastique elle-même fit contre mauvaise fortune bon cœur, et, le lendemain, vers 10 heures, un peu avant la grand'messe, on vit arriver à Rigarda, l'air souriant comme de vieux amis ou des invités à une noce, les trois syndics de la dite communauté flanqués d'un notaire. Le docteur et le Père les accueillirent eux aussi avec des sourires et obligeamment leur montrèrent l'église richement ornée.

A l'autel majeur, raconte le chroniqueur, étaient les glorieuses saintes martyres Eulalie et Julie, patronnes de ce lieu ; à la chapelle de l'autel du côté du champ de l'hôpital, la Vierge du Saint Rosaire ; et le glorieux Saint Blaise, à celle du côté du jardin d'en Bosom.... Sur le maître-autel le dit Llot avait placé un grand tableau de sainte Eulalie, peint à l'huile, et tout autour beaucoup d'autres tableaux de saints. Toute la chapelle était pleine de cadres variés. Néanmoins ce qu'il y avait de plus beau, c'était le maître-autel : sur ses degrés abondaient lumières, fleurs et plantes de gros basilic dont l'odeur remplissait l'église. Et il se pressait tant d'étrangers qu'ils ne pouvaient tenir dans l'église et s'y étouffaient.

Quand la cérémonie fut terminée, au moment où on allait quitter l'église, les syndics s'approchèrent : Si nous dressions procès-verbal, dirent-ils insidieusement. Et, sur le consentement de tous, le notaire, dûment stylé, commença ainsi son acte : « L'an 1644... avec le con- « sentement de la communauté ecclésiastique de Vinça... » — Je proteste, cria vivement le P. Riu en interpellant le tabellion. — Moi aussi, je proteste, ajouta le docteur. Si la bénédiction a eu lieu, c'est uniquement du consentement de l'évêque. — Le fait était patent, il fallut bien le reconnaître, et les syndics céderent un peu honteux.

Ils céderent aussi sur un autre point pendant le repas qui suivit la cérémonie. Les convives étaient au nombre de vingt : les deux missionnaires, le vicomte, les trois syndics et des gens de Rigarda ; le docteur, à titre d'amphytrion, se montrait galant et réservé. Mais le P. Riu ne se croyait pas tenu à tant d'égards. — Il faudrait inviter les prêtres de la communauté de Vinça à la procession du Saint-Sacrement qui aura lieu ce soir,

dit-il à brûle-pourpoint aux trois syndics. — Ceux-ci eurent beau inventer des prétextes, comme le Père les réfutait les uns après les autres, et comme aussi le docteur s'offrait à payer les frais de déplacement de la maîtrise de Vinça, force leur fut de s'exécuter.

Ils étaient à table quand partit le messager porteur de la proposition ; ils s'y trouvaient encore quand il revint chargé du consentement de la communauté et du maître de chapelle. Il faut croire que le repas était copieux, car, raconte le chroniqueur, « la procession ne commençait que lorsque le seigneur vicomte de Joch, « don Antoine de Petrapertusa eût achevé de dîner ; « c'était tard, quatre heures sonnées ». Encore le Père Riu avait-il maintes fois insisté pour qu'on pressât le service.

Les ennemis du docteur avaient juré d'empêcher coûte que coûte la procession. Elle se fit cependant dans le plus grand calme. Le Père porta lui-même le Saint-Sacrement précédé de nombreux ecclésiastiques, escorté de porteurs de flambeaux et de vingt arquebusiers qui tiraient de nombreux coups de fusil, et, ainsi se termina, dans l'allégresse, cette journée après laquelle le docteur soupirait depuis si longtemps.

Les jours suivants commença le déménagement de la vieille église.

Après que le P. Riu eût donné la bénédiction, raconte naïvement le chroniqueur, les gros clous qui avaient plus de 25 centimètres de longueur se laissaient arracher comme s'ils eussent été enfoncés dans une montagne de laine, si bien que les menuisiers s'étonnaient, croyaient au miracle à chaque fois.

Ainsi arriva-t-il pour les cloches et Dieu aidant, le 6 septembre, en trois jours tout était en place, dans l'église nouvelle, alors que maçons et menuisiers avaient déclaré qu'il en faudrait une quinzaine.

C'est ce que le P. Riu fit ressortir dans son sermon d'adieu aux paroissiens de Rigarda. « Il parla », dit le docteur, « avec tant de ferveur que tous se mirent à « pleurer ». Le Père, profitant de cet élan de charité, leur fit réciter à haute voix l'acte de contrition. Il allait les quitter, quand toute l'assistance se leva :

Acabat lo sermo y baixat que fong del pulpit, la pobre gent, homens, dones y minions se alsaren pera besarli la ma. Que mai pensava que arribas en casa, tant era lo tropell de la gent que si acostava.

En considérant le visage pâle et émacié du bon Père, ses yeux creux et l'affaissement de son corps, chacun se disait qu'on ne le reverrait plus à Rigarda. Il était venu malgré la fatigue et la maladie qui le minait, et s'il avait jusque-là puisé dans la lutte une énergie factice, maintenant qu'il avait triomphé il faiblissait sous le poids de l'effort. A son retour, comme il passait au Soler, il se trouva mal, prit un cordial à l'auberge, et, à peine arrivé, s'alita. Peu de jours après il rendait son âme à Dieu. C'était le 24 septembre 1644¹.

¹ Le docteur Llot, qui considère le P. Riu comme un saint, raconte que son corps fut déposé sous l'autel de Saint-Ignace, « dins la yglesia « del collegi dels dits pares de la Compagnia de Jesus, ahont lo tenen « guardat pera quant sa Divina Magestat vulla que la sua sanctedad « isca allum, com de sa vida se pot creure y esperar que aixira molt « prest. »

V. — Après la bénédiction

Dès que la nouvelle arriva à Rigarda, le docteur demanda un service solennel pour le repos de l'âme de celui qu'il considérait comme un martyr de son zèle. Devant la mort les haines ne désarmèrent pas. Tandis que le docteur et sa femme commandèrent « beaucoup d'absoutes selon l'usage », François Pallarès et ses partisans s'y refusèrent.

Mais, ajoute le chroniqueur, le reste de la population, en particulier les pauvres, après que les dits Llot eurent fini d'en faire chanter selon leur dévotion, repritrent et recommencèrent, si bien que le curé se fatiguait de tant chanter. Les absoutes seules durèrent plus d'une heure.

Peu après, une nouvelle circonstance montra d'une manière éclatante combien était irréductible la bande Pallarès. Le docteur voulant perpétuer le souvenir du bon Père et les heureux résultats de la mission, les interpella un dimanche après l'office.

Vous devez vous souvenir, leur dit-il, des recommandations dernières de notre Père : Après avoir établi les avantages de la confession et de la communion fréquente, il nous a engagés à gagner le Jubilé accordé par le Pape, à communier tous les premiers dimanches du mois et, dans ce but, à faire venir la veille un confesseur extraordinaire. Si vous voulez, j'appellerai moi-même le confesseur, je lui offrirai gite et couvert. Comme je reste ici la majeure partie de l'année, il suffira, lors de mon absence, que les plus riches d'entre vous donnent successivement l'hospitalité au confesseur.

De nos jours une pareille proposition choquerait les meilleurs catholiques et chacun se demanderait pourquoi le curé, seul qualifié pour traiter des choses spirituelles, ne s'offrait pas à demander et à héberger le confesseur. A cette époque nul n'y songea. Aux yeux de tous, le curé, ou titulaire ou *arrendador*, est celui qui a charge de dire la messe le dimanche, de baptiser, de marier, d'enterrer, en un mot d'assister les paroissiens dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Pour tout ce qui est de surérogation ou de dévotion l'Eglise a institué les ordres religieux ; c'est à eux donc qu'il faut recourir, et, à celui qui les appelle, de les défrayer de toute dépense.

A cette proposition, rapporte le chroniqueur, personne ne répondit, et chacun baissa la tête.

Froissé de tant d'indifférence le docteur s'échauffa. Puisqu'on s'obstinait à fermer la bourse chaque fois qu'il proposait une œuvre quelconque, il saurait bien la faire ouvrir. On se rappelle qu'au début, lors du premier conseil général, les paroissiens s'étaient engagés à payer les frais d'aménagement de la nouvelle église et que le P. Castello avait inscrit sur un registre les promesses d'un chacun. Ce registre, le docteur le brandit et réclama ce qui lui était dû.

Ceux qui jusque-là avaient gardé un silence obstiné relevèrent vivement la tête. — Ce n'est pas à vous à recueillir les offrandes, vous n'êtes ni *obrer* ni fabricien, disaient les uns. — Je ne paierai rien, criait à pleine bouche François Pallarès. Et ce fut dans le rang des gros *pagès* de l'endroit une clamour générale contre

le malencontreux qui se permettait de leur rappeler leurs promesses. Force lui fut de se retirer. — J'en appellerai, se contenta-t-il de répondre, au juge et à Dieu.

L'un et l'autre allaient sous peu lui rendre justice, s'il faut l'en croire.

Le juge frappa le premier. Après de long débats, le 30 mars 1645, il obligea les consuls à recueillir les offrandes promises, une partie très minime de ce qu'avait dépensé le docteur, et François Pallarès à payer de ses deniers les commandes de planches qu'il avait faites, de sa propre autorité, au nom de l'église.

Dieu frappa ensuite et plus fort. Un jour, le 4 avril, entre 5 et 6 heures du soir, comme les petits garçons et les petites filles récitaient et chantaient la doctrine chrétienne devant la porte de l'église, sous la direction du régent de l'école, les planches que François Pallarès avait adossées contre la façade tombèrent. Les pauvres enfants n'eurent pas le temps de fuir.

Tous ceux qui étaient présents, raconte le chroniqueur, pensaient qu'ils resteraient écrasés et mêlés comme des œufs. Le bruit courut en un instant dans tout le village. C'était vraiment angoissant, plus angoissant que tout ce qu'on peut imaginer, de voir les pères et les mères tirer, au milieu des cris et des pleurs, les pauvres petits de dessous les planches. Un seul mourut, c'était le fils de Jacques Pallarès, c'était le fils de ses yeux, l'unique que Dieu lui avait donné. On le trouva la tête écrasée, si bien que lorsque les chirurgiens arrivèrent pour le soigner il n'était plus temps : il mourut en moins d'une heure¹. Aux

¹ On lit dans le registre des sépultures de Rigarda la note suivante : Al 5 de abril 1645 fonch enterrat un albat del señor Jaume Pallarès en lo cimenteri de la parrochial iglesia vella olim, loqual mori de desgracia que fou que lo enporticat de la iglesia nova caigue sobre los minons y ne esclafa alguns.

autres, et ils étaient nombreux, Dieu fit miséricorde ; ils sont encore en vie.

Là où le docteur vit un juste châtiment de Dieu, ses ennemis n'y reconnurent qu'un accident et s'en servirent comme d'un prétexte à imprécations. — Encore aujourd'hui, dit-il, mon épouse est maudite.

Ces rancunes et ces malédictions ne tardèrent pas à se traduire en mesquines vengeances. L'église nouvelle, construite à la hâte, au milieu d'interruptions fréquentes, avait naturellement bien des défauts ; en particulier, aux temps de fortes pluies, les murs suintaient. Pallarès et ses amis en profitèrent pour s'en prendre au docteur et attribuer la cause du mal aux rosiers et aux treilles qu'il avait plantés dans son champ, le long des murs de l'église. Le curé de Finestret étant venu visiter la paroisse comme commissaire de l'évêque, apprit ce qui se passait et ordonna, sous peine d'excommunication, d'enlever dans un mois le terre-plein adossé à l'église.

C'était en janvier 1645. Le docteur se trouvait à Perpignan, où il passait l'hiver selon sa coutume. Quand il fut de retour, le 25 avril courant, le curé publia l'ordonnance du commissaire. — « Prenons des experts pour « reconnaître la cause du mal, dit le docteur ; s'ils déclarent que le suintement des murs provient des treilles « et des rosiers, je les arracherai moi-même. »

Ses ennemis ne voulurent rien accorder. Le 3 mai, comme il était au lit, il entendit des cris venant de son jardin ; on aurait dit une bande en armes frappant à tout hasard et montant à l'assaut d'une ville. Le docteur, croyant qu'on faisait le siège de sa demeure, s'habille à

la hâte, saute sur ses armes et se précipite hors de chez lui.

Le spectacle qui s'offrit à ses yeux était terrifiant. Une troupe de gens crient, se poussant, armés de pêles et de pioches, creusaient la terre, arrachaient treilles et rosiers, et au milieu d'eux le sieur Pallarès, le visage en feu, le verbe haut, une bouteille de vin d'une main, un gobelet d'étain de l'autre, excitait les Vandales. — C'étaient, dit naïvement le chroniqueur, plutôt des Maures que des chrétiens.

A la vue du docteur, pêles et pioches s'arrêtèrent; mais il était trop tard. Le propriétaire furieux menaça du juge les violateurs de son domicile et s'en alla, la mort dans l'âme, pleurer ses roses et ses muscats. Il offrit à Dieu et à la Vierge ce sacrifice et se consola en se disant qu'il replanterait d'autres rosiers, des rosiers mystiques que le démon ne pourrait arracher.

VI. — La confrérie de N.-D. du Rosaire

Ces rosiers mystiques c'étaient les règles et les priviléges de la confrérie du Saint-Rosaire. J'ai dit ailleurs l'évolution des confréries roussillonnaises : d'abord professionnelles, caractérisées par le culte d'un saint patron, l'entretien de sa chapelle, le monopole de la fabrication de certains produits, la préséance sur les autres groupes dans la procession ; puis purement religieuses, sans distinction de classe, sous un règlement comportant des pratiques pieuses et procurant mérites et indulgences¹.

¹ *Perpignan pendant la Révolution*, t. 1, p. 26.

Celle du Saint Rosaire jouissait, au début du XVII^e siècle, d'une faveur générale¹. Sous l'influence des dominicains qui se faisaient ses fervents propagateurs, elle se répandait rapidement de village en village.

Or, en cet été 1645, qui avait été si fertile en ennuis pour le docteur, un de ces religieux se trouvait à Rodez pour y ériger une confrérie. Le docteur alla l'y rejoindre, le pria et le supplia de venir à Rigarda. Le Père y eût couru sur l'heure s'il n'avait donné sa parole aux gens de Saint-Marsal ; il s'arrangea néanmoins pour répondre aux désirs du docteur, et un beau jour on le vit descendre, un bâton de pèlerin à la main, des hautes de Sainte-Anne. C'était un samedi.

Je parlerai demain au peuple assemblé, dit-il en arrivant. — Annoncez-lui, répondit le docteur tout joyeux, que s'il permet la fondation de la confrérie, je me chargerai de tous les frais, que je paierai l'autel et le retable du Rosaire, pourvu qu'on établisse la confrérie dans la chapelle qui donne sur le champ où étaient mes roses et mes rosiers.

Quant lo Pare Thomas Fernando, raconte le chroniqueur, ague hoïde la offerte tant gran, no pogue dormir en tota la nit de contento y alegría.

Il était si joyeux le lendemain, lorsqu'il monta en chaire, qu'il se répandit, dès le début de son discours, en louanges à l'égard des habitants de Rigarda ; il aurait voulu le jour même emporter leur consentement, mais le conseil général de la commune ne put être tenu.

¹ Il est facile de le constater en parcourant les archives de chaque paroisse, où je l'ai fréquemment rencontrée.

Quand le conseil général eut lieu, toutes les jalousies contre le docteur se donnèrent libre carrière. — Si l'on établit une confrérie, dirent les uns, elle absorbera toutes les aumônes et l'on ne pourra terminer l'église. — *Lo doctor se posara tota la garancia a la bolca*, crièrent des effrontés. — Et quelques autres : la confrérie n'existera que pour lui !

Le bruit de ces propos étant arrivé aux oreilles de ce dernier, il appela les consuls : « Je n'accepterai aucune somme d'argent », leur déclara-t-il. Alors seulement les préventions tombèrent, et l'on prévint le Père Fernand.

Comme si les puissances de l'enfer fussent déchaînées contre l'œuvre, le Père Fernand mourut sur ces entrefaites. Que tenter ? Ce n'étaient de la part des ennemis de l'entreprise que rires et quolibets. Sans prévenir qui que ce fut, le docteur conta sa mésaventure au Frère Pie Vivés, alors prieur de Perpignan. Le Père le consola, lui déclarant qu'il se chargeait de l'affaire. « Si le Père « provincial, lui, ne veut pas accorder la permission « nécessaire, je me charge de l'obtenir de notre Maître « général », lui dit-il formellement.

En s'engageant, le Père n'avait pas fixé de date, et il avait eu raison. Cette concession d'érection de confrérie, aujourd'hui si facile à obtenir, demanda beaucoup de démarches et du temps, un an en tout, probablement à cause des guerres dont la Catalogne était le théâtre et de la situation dans laquelle se trouvait le Roussillon.

« On ne peut expliquer, ajoute le chroniqueur, la joie du docteur Llot quand il eut en son pouvoir le bref d'érection ». — Ainsi débute le chapitre iv^e du second

livre de notre histoire. L'auteur exulte et enflé son style pour décrire ses projets.

L'on aura d'abord un grand tableau. Il aura dix pans de hauteur, sept de largeur; on y verra Saint-Dominique et Sainte-Catherine de Sienne, recevant des roses des mains de N.-S. et de la Sainte Vierge; il sera peint par Gabriel Porxet de Vinça; Dominique Vernet fera le cadre. Puis l'on arrangera l'autel, on le surmontera d'un retable.

Mais pendant ce temps, les ennemis du docteur s'agissent, intriguent, tournent les esprits, si bien que tout semble bientôt perdu et que le docteur doit écrire, le 8 mai 1647, aux consuls, une longue lettre pour leur rappeler les promesses et réclamer la réunion d'un nouveau conseil général.

Comme les précédents, le conseil se tint à l'issue de la grand'messe, pendant laquelle le curé avait donné lecture de la lettre du docteur. Les ennemis de ce dernier ne s'y rendirent point.

Aussi tout se passa-t-il dans le plus grand calme. Non contents de renouveler leur consentement, les habitants de Rigarda donnèrent au docteur pleins pouvoirs sur l'église et remirent entre ses mains « les clefs de la « sacristie ou magasin des bois de la fabrique ».

Les Pallarès, qui s'étaient jusque-là tenus dans l'ombre pour mieux ourdir leur trame, entrèrent brusquement en scène. Ils étaient riches, influents, apparentés, les consuls les écoutèrent, faiblirent devant les séductions et les menaces, et de nouveau l'œuvre allait avorter quand les gens du peuple, la masse des travailleurs à la journée, ceux que le chroniqueur appelle *la pobre gent*, parurent à leur tour sur la scène. Las de ce métier de dupes,

ils entendaient que toutes ces intrigues finissent au plus tôt.

On les vit donc s'assembler, s'échauffer et déclarer aux consuls : « Que si impedian quel Dr. Llot no passas « avant en las ditas obras de la fundatio de la confraria, « que aniirian foch a totas las llurs casas ». Et devant ces menaces, les consuls repritent peur et le docteur Llot put réaliser ses projets, placer le tableau et le retable, refaire l'autel, recrépir la chapelle. Un mois avait suffi.

Le jour tant désiré arriva enfin : c'était le 11 juin 1647, fête de saint Barnabé, rapporte le docteur, qui inscrit cette date en majuscules. Quelques jours avant il avait commencé la série des invitations.

A Vinça, ce furent un chanoine de Sahorre, de passage en cette ville ; le sieur Hyacinte Armangau, bourgeois honoré de Perpignan, sa femme et toute sa famille ; Don François de Oris avec son fils don Carlos, la noblesse, les syndics et les prêtres de la communauté. A Joch, le vicomte don Antoine de Petrapertusa avec toute sa famille. Dans les environs, les amis et connaissances, en particulier les curés. De Perpignan, s'adjointirent, entre autres personnages de marque, le provincial des Dominicains et quelques-uns de ses religieux.

La grand'messe et les vêpres furent célébrées avec solennité par la chapelle de Vinça. Pendant l'élévation l'on chanta à trois et quatre voix des romances fameuses.

Dans l'intervalle on avait joyeusement festoyé. Le chroniqueur se contente de rapporter que les convives furent plus de soixante au diner, plus de quatre-vingt au souper, qu'ils étaient tous de condition, nobles ou prêtres, que le seigneur vicomte ne voulut à table aucun *pagès*.

« Qu'on juge de ce qui se passa, dit-il, par le menu du dîner que voici ¹ »,

ENTRÉES

4 plats de grosses cerises fraîches à la glace (Guindas frescas ab neu.)

4 plats d'amandes pelées au sucre et à l'eau de rose.

4 plats de viande salée avec du sucre.

4 plats de saucisse au sucre et au vin blanc.

4 plats de poules au sel et au piment, quatre dans chaque plat.

4 plats de foie d'agneau, six dans chaque plat.

4 plats de cuissots et d'épaules d'agneau entrelardés à la française.

4 plats d'abattis de pieds et d'ailes de poules et de poulets.

4 plats de morceaux de poulets en fricassée.

PLATS CHAUDS

4 plats de pigeons à l'étouffé et cuits avec du vin blanc, six dans chaque plat.

4 plats de poulets, de la même manière, six dans chaque plat.

4 plats de cochons de lait, chacun dans son plat et très gros.

4 plats de perdrix, quatre dans chaque plat.

4 plats de poules rôties, quatre dans chaque plat.

¹ On remarquera que le dîner comprenait trois services; suivant l'usage catalan, on portait tous les plats de chaque service en même temps.

- 4 plats de chapons rôties, quatre dans chaque plat.
- 4 plats de viande rôtie coupée ou gigot de mouton.
- 4 plats d'agneau à la casserole.
- 4 plats de vermicelles.
- 4 plats de bouilli avec un grand morceau de lard au milieu.

DESSERTS

ou au sortir de table (aixint de taula)

- 4 plats de cerises communes.
- 4 plats d'olives salées.
- 4 plats de pommes.
- 4 plats de fromages frais sans sel.
- 4 plats de fromages de brebis au lait (brossat), un dans chaque plat.
- 4 plats du même, mais sec, la moitié dans chaque plat.
- 4 plats de piments.
- 2 bassins d'anis entouré de sucre.
- 2 bassins de dragée pour adoucir les dents (dragées fondantes).
- 2 bassins de diverses confitures au sucre⁴.

⁴ A la suite du menu, le docteur Llot ajoute quelques réflexions qui montrent la naïveté de sa foi. Il raconte : 1^o comme chose presque miraculeuse, que l'on tira du vin uniquement d'un seul tonneau d'une charge et demie, que ce tonneau était déjà entamé et qu'on en tira du vin plus d'un mois; 2^o qu'il arriva au sujet du pain un événement non moins extraordinaire, dont voici le récit :

Assegura la Senyora Guiomar Llot, muller del dit doctor Llot, que no feu molra sino sols una carrega de blat, y aquella feu pastar tota, y al cap del quatre dies principals que durava la festa — sens las de la Pasque, de Pentescotes que feu pastar. — La vespra della, lo disapte, pensant dita Senyora que auria de enviar al moli y fer pastar de nou, troba al graner ahont tenia lo pa, tant de pa ques podia començar una altra festa de principi y de nou. Y aña tambe a la dispensa

Au lendemain d'un tel festival, le docteur pouvait se croire au bout de ses peines, mais deux visiteurs canoniques étant venus fort mal à propos fouiller les archives de l'église, éplichèrent la teneur du brevet d'érection de la confrérie et le déclarèrent nul, comme ne portant que la signature du Provincial au lieu de celle du Pape.

Il fallut recommencer les mêmes démarches et déjouer de nouvelles intrigues. Un an s'écoula, au bout duquel arriva de Rome le bref impatiemment attendu, celui-là authentique, indiscutable. Dans l'intervalle François Pallarès, l'ennemi acharné, était mort⁴, François Barta avait perdu un de ses fils, et l'opposition décapitée s'abandonnait, de guerre lasse, devant la fatalité des événements.

Le docteur voulut que la cérémonie d'érection de la confrérie égalât en splendeur celle de l'année précédente et que la table fut aussi somptueuse. Pour lui on rabattit tout le gibier des environs et dans la basse-cour lapins, poulets, dindes et chapons furent abattus ; l'église revêtit ses plus beaux ornements ; la maîtrise de Vinça se fit entendre, et, pour compléter la fête religieuse suivant les mœurs du pays, on loua *la cobla d'en Sagare de Perpinya*.

Après la grand'messe, porte le récit, le docteur Llot invita à dîner tous les assistants, et après dîner le même

y troba quatre cabrits, tots entirs, sens molta altra carn exita. Las horas, dite Senyora mana trossejar tots aquells cabrits y los reparti ab los del lloch de Rigarda, los pobres, y encara ab alguns dels richs, donnant ne a cadahu un tres y un pa entir, con si devant que tot allo venia de la ma de Deu y que es a miracle.

⁴ Il fut enterré le 15 octobre 1647 et il y eut 17 prêtres à son enterrement.

docteur Llot ouvrit les danses avec la fille du seigneur vicomte; les régidors dansaient chacun avec sa *pabordessa*, *la sacristana o regidora del Roser*. Après la danse d'honneur — *acabat lo ball*, on alla aux vêpres; l'on fit ensuite la procession, (car c'était liturgiquement le premier dimanche d'octobre), de la même manière que le jour de la fondation. Le docteur Llot invita ensuite tout le monde à souper, et l'on peut croire qu'il dépensa cette fois plus que la première. Que tout soit pour la plus grande gloire de Dieu, de sa Mère et de tous les Saints, *Amen*,

VII. — Fondation d'un Collège de philosophie

Doter Rigarda d'une église et dans cette église ériger une confrérie, cela ne parut pas suffisant au docteur Llot et à sa femme. L'église défierait les siècles, mais elle n'aurait pour la desservir que des prêtres-fermiers instables et sans zèle; faute de patrons vigilants, la confrérie serait elle aussi délaissée. Nos époux chrétiens rêvèrent de consolider à jamais les deux œuvres qu'ils venaient d'entreprendre, et voici ce qu'ils trouvèrent:

• *Actum in villa Clariani, die vigesima septima junii millesimo sexcentesimo quinquagesimo secundo.*

Per quant, etc. Jo Guiomar Llot y Cornella, muller del magnifich Francisco Llot, dr en dret de la vila de Perpinyà, sana de mon cos y de mon enteniment, fas y orden lo present mon ultim y derrer nuncupatiu testamen.....

Primerament offerint la mia anima al altissim creador elegesch la sepultura al meu cos fahedora en la iglesia parroquial nova de Santa Eulalia del lloch de Rigarda, en Conflent, dins la capella de N. S. del Roser de dita iglesia.
.....

En tots empero los restants mos bens, aixi mobles com immobles, noms, veus, drets y actions universals ahont se

vulla y qualsevulla, sien y existexan, presents y esdevenidors, fas nomen y instituech hereter meu universal a Nostre Senyor Deu Jesu Christ, y a la anima mia volent y ordonant qual a honor y gloria de Deu omnipotent, y sots invocatio de la Mare de Deu del Roser de tots los mos bens sie instituit y fundat dins lo dit lloch de Rigarda, y en la casa ahont jo vuy habito :

Un collegi de Pares de Sant Domingo servint se de la capella de N. S. del Roser ja fundada y construvida en dit lloch de Rigarda, unint la ab lo dit collegi, y en ell se aja de llegir continuament philosophia, segons la opinio de Sant Thomas y no altre opinio, y una lliiso de theologia si apareixer al Pare rector de dit collegi ;

Volent y ordenant que lo Pare rector, qui per dit collegi sera nomenat, sie fill de habit del monestir y convent de Sant Domingo de dita vila de Perpinya, de nacio cathalana, sufficient empero per dit carrech, deixant tot lo fahedor a cerca de dita institutio y fundatio de collegi, a dispositio total del molt Reverend Pare prior de dit convent de Sant Domingo de Perpinya qui es y qui sera per aldeuant ;

Volent y ordenant que lo dit mon hereter, co dit collegi, qui a de representar lo lloch de hereter meu, sie obligat en celebrar o fer celebrar tots anys perpetuament per las animas mia, de dit Magnifich Francisco Llot, mon marit, y dels de mes a qui jo puch ser tinguda y obligada una missa quotidiana baixa en lo altar y capella de N.-S. del Roser ; y aixi be sien obligats los Pares que residiran en dit collegi de Rigarda celebrar en dit altar de N.-S. del Roser, ahont est ja fundada dita confraria del Roser, un cantar tots los primers dimars de quiscun mes — que seran dotze cantars quiscun any — perpetuament.....

Y aixi be vull sien obligats en fer cremar continuament nit y dia la llantia que ja jo vuy fas cremar devant lo altar de N.-S. del Roser de dita capella y confraria ja fundada, y asso perpetualment y que deguan predicar hu dels Pares residents en dit collegi en los dies que la confraria del Roser fera festa de la Mare de Deu y tots los primers diumenges de quiscun mes, en los quals se celebra festivat

o fa professo de la Mare de Deu del Roser, y asso gratis, sens aver de pagar dita confraria del Roser cosa alguna per los sermons;

Y sempre y quant de mon llinatge, o, de dit Mâgnifich Francisco Llot, mon marit, y aja parents o deutes *ex utroque latere* fins al quart grau *inclusive*, que vullan ohir philosophia, o theologia, — sien obligats dits Pares, qui residiran en dit collegi..., en alimentar los en menjar, y beurer, y donar los llits y servey al igual dels religiosos qui residiran en dit collegi, mentres ohiran lo curs de philosophia o theologia.

E si a cas, lo que no crech, dits Pares de Sant Domingo no voldran complir ma voluntat juxta la forma dalt dita, y dit collegi no voldra acceptar ma herentia ab los carrechs per mi dalt apposats, en tal cas commuto ma voluntat y vull que tots mos bens y universal heretat sien empleats en fundatio de un collegi de Pares Descalsos en dit lloch de Rigarda en la mateixa casa, y ab la mateixa forma, moda, y manera, y ab los mateixos carrechs...

Prohibint expressament a dit collegi de Sant Domingo qui entrara en lloch de mon hereter, y a dit collegi de Descalsos en cas tinga lloch la present dispositio en sa favor, que no puga vendrer, empenyar, permutar ny en altre manera alienar cosa alguna de mos bens y heretat, sino que perpetualment tots mos bens y heretat resten a dit collegi, y en cas contravinga dit collegi a esta ma voluntat en tal cas encontinent vull que tota ma heretat se repartesca entre los hospitals de Perpinya juxta la forma baix escrita, volent y ordenant que ny lo Summo Pontifice ny altre qualsevol superior puga en ningun temps commutar esta ma voluntat en altres obres pies encara que apareguessen de mes pietat y charitat...¹.

¹ Arch. départ. Fonds des notaires n° 3769, plech d'Arles y Carrera, et aussi deux copies du même testament dans les Arch. de l'Hôpital, B. 282, f. 1 et 144. G. Llot mourut à Barcelone le 22 janvier 1654. Le docteur nous apprend dans une note en tête de son manuscrit que sa femme fut prise « de colica y dolos de ventre. » On lui administra « dos vomitoris y dos servitiales..., unctions de olis y aigua naff, y aiguardent » mais les remèdes furent inutiles. La pauvre femme

Dans ce long testament, dont nous n'avons donné qu'une partie, la volonté de la testatrice apparaît claire, précise, absolue : toute sa vie elle a vécu pour l'église de Rigarda ; c'est là, aux pieds de N.-D. du Rosaire qu'elle veut attendre la résurrection finale. Et, pour que l'humble église ne soit pas délaissée, elle donne toute sa fortune à des religieux, avec charge de prier pour elle et d'enseigner la philosophie à ses compatriotes.

Ce dernier point, quelque extraordinaire qu'il soit, paraîtra naturel si l'on se rappelle ce que nous avons dit de l'enseignement en Roussillon¹. On entend aujourd'hui par instruction primaire proprement dite un ensemble de connaissances élémentaires, donné par des maîtres spéciaux, réservé à une classe de la société, le peuple, mis à sa portée par la gratuité, imposé même par la loi. Avant 1660, sous la domination espagnole, un tel enseignement n'existant pas. Il se rencontrait dans la plupart des villages des maîtres *privés*, clercs ou simples laïques, exclusivement entretenus par les parents et, dans les gros bourgs ou villes, des maîtres *publics*, appelés régents de grammaire ; mais les uns et les autres n'avaient qu'un but : préparer les enfants à un métier ou aux carrières lettrées. Aujourd'hui l'on apprend à lire et à écrire, sans dessein précis, pour savoir, parce que l'instruction est bonne en soi ; jadis l'enseignement était un bien de plein rapport, qu'on cultivait pour les

avait de tels vomissements et de telles douleurs, « que de sufferir lo y averho vist ni ha pera espantar ». On enterra Guiomar Llot le 23, dans la chapelle de Saint-Raymond de Pennafort du couvent de Saint-Dominique.

¹ Cf. dans le *Bulletin* de 1895 notre étude sur l'*Enseignement élémentaire*.

avantages qu'on espérait en retirer, et ceux-là seuls apprenaient à lire et à écrire qui se lançaient dans les affaires ou qui comptaient, après avoir terminé leur grammaire, devenir prêtres, médecins ou avocats. Rigarda ayant un maître d'école, Vinça une école de grammaire, la senyora Guiomar Llot s'était dit qu'en fondant une chaire de philosophie et de théologie près de l'église nouvelle, elle attirerait à Dieu des adorateurs nombreux et faciliterait à ses compatriotes l'accès du sacerdoce. N'importe quel *pagès* pourrait ainsi conduire un de ses fils jusqu'au seuil du sanctuaire, sans être obligé de l'envoyer à l'Université de Perpignan.

Guimara Llot avait, en outre, choisi les Dominicains comme exécuteurs de ses intentions, sans doute parce qu'un des parents de son mari appartenait à cet ordre, mais aussi parce qu'ils représentaient à cette époque les tendances localistes¹ du pays. Tandis que les jésuites s'étaient mis au service de la France, le vieil esprit catalan avait élu domicile au couvent de Saint Dominique, sous couleur de fidélité au Thomisme.

Aussi était-il ordonné que le supérieur du collège de Rigarda serait dominicain et « de nation catalane », pour bien marquer, en face de l'annexion française, des idées séparatistes.

Toutes ces minutieuses prescriptions devaient rester lettre morte, par la faute des parents de la défunte, des habitants de Rigarda, de la communauté ecclésiastique de Vinça et principalement des dominicains. Raphaël Saura, *pagès* de Prades, fils d'une sœur de Guimara

¹ Cf. dans le *Bulletin* de 1893 notre étude sur *Le Collège de Perpignan*, p. 372 et suiv.

Llot, ayant attaqué le testament en vertu de je ne sais plus quel droit, ceux-ci transigeaient avec lui le 3 novembre 1660 et lui abandonnaient une part de l'héritage¹. S'ils faisaient ensuite porter le corps de la défunte à Rigarda² et s'ils fondaient, semble-t-il, une chapelle dédiée à Saint Dominique dans la maison qui leur était laissée³, ils se gardaient bien d'y installer une chaire de philosophie. Tout au plus envoyoyaient-ils en 1694 deux de leurs Pères acquitter les messes de la senyora Guiomar Llot, mais avec le secret espoir de se voir refuser l'entrée de la chapelle du Rosaire. La communauté ecclésiastique de Vinça ayant donné naïvement dans le piège⁴, ils profitaient de ce refus pour tranquilliser leur conscience. En vertu du principe qu'à l'impossible nul n'est tenu, ils se contentaient de faire célébrer tous les jours dans leur couvent de Perpignan une messe pour la défunte⁵. Rassurés vis-à-vis de Dieu, ils tâchaient de se mettre en

¹ Arch. dép. H. Fonds des Dominicains. Biens de Rigarda et aussi arch. de l'Hôpital, B. 282, f. 27 et suiv.

² Voici l'acte de sépulture tiré des arch. de Rigarda. Als 7 de agost 1674 se fu cos present novena y honrras de la quondam Senyora Guiomar Llot en la iglesia de Sancta Eulalia del lloch de Rigarda, per orden del Senyor procurador del Convent dels Pares de Sanct Domingo de la vila de Perpinya, ab assistentia de quatre preveres. Lo cadaver de dite senyora esta diposita en la civitat de Barcelona, y vol dita defuncta ser transferida en la iglesia de S. Eulalia de Rigarda, segon son testament. — En marge on lit la note suivante: Cos present y honrras de la Senyora Guiomar Llot.

³ Alart dans sa *Géographie historique du Conflent* (Bulletin 1855-1856, p. 100), cite comme se trouvant à Rigarda en 1672 une *ecclesia sancti Dominici*, ce qui ne peut être, semble-t-il, qu'une chapelle érigée par les Dominicains.

⁴ Arch. de l'Hôpital B. 282, f. 69. Copie d'une notule de Charles Calmella, notaire de Vinça, en date du 27 février 1694.

⁵ Pour tranquilliser leurs consciences, les Dominicains inscrivaient la messe quotidienne sous cette rubrique : *Messe de Rigarda !*

règle avec la loi, en arrachant, en 1683, au procureur de l'ordre royal de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, comme chargé des œuvres hospitalières, l'abandon des droits éventuels des hôpitaux de Perpignan sur la succession moyennant une rente annuelle de 44 livres¹.

Cette situation dura jusqu'en 1719. Le 29 avril de cette année les Dominicains recurent, par exploit d'huissier, assignation devant le juge de la viguerie pour s'entendre débouter des biens de la senyora Guiomar Llot au profit des hôpitaux de la ville réclamants. Ce fut dans la communauté un ahurissement indescriptible.

« Les religieux du couvent de Saint Dominique, porte « leur première réponse fort laconique, ne savent rien « de ce qui s'est passé à Rigarda avant qu'ils fussent au « couvent de Perpignan ; depuis cependant qu'ils y sont « ils n'ont point vu enseigner la philosophie ni la théo- « logie à Rigarda ni même y prêcher ni faire prêcher « tous les dimanches du mois, que de même ils n'y ont « pas fait célébrer les messes locales portées par le « testament de la dite dame² ». »

On connaissait si peu l'affaire qu'il fallut plusieurs mois pour trouver copie des transactions de 1660 et de 1683 ainsi que de l'acte de 1694. Au fur et à mesure de leur découverte, les Dominicains les faisaient valoir en hâte contre l'hôpital. Ils groupèrent arguments et pièces dans un long mémoire, en 32 articles, le 27 octobre 1719. Peu de mois après, le juge de la viguerie déclarait la succession ouverte en faveur des hôpitaux.

¹ Arch. de l'Hôpital. B. 282, f. 163 et suiv.

² L. c., f. 24 et suiv.

Naturellement les Dominicains faisaient aussitôt appel devant le Conseil souverain, et, pour gagner le procès, se mettaient en mesure d'exécuter les volontés de la testatrice. M. l'abbé Paret m'a communiqué une déclaration notariée par laquelle le supérieur des Dominicains signifie aux habitants de Rigarda que le lendemain, 18 octobre 1722, le Père Pierre Lansac ouvrira son cours de philosophie dans la maison de la senyora Guiomar Llot¹. Chez le même notaire, cet érudit a trouvé un acte de 1727 donnant pleins pouvoirs au sieur Llonguet pour représenter la communauté de Rigarda dans le procès en cours et réclamer la fondation du collège de philosophie². Le dossier conservé à l'hôpital ne parle point de ces faits; il prouve surabondamment que les Dominicains ne tenaient, pas plus que les Carmes déchaussés³, à établir dans un modeste village des chaires qui n'eussent guère groupé d'auditeurs. Partant, un arrêt du Conseil souverain, en date du 29 janvier 1740, donna gain de cause à l'hôpital⁴. En février 1643 Dominicains et membres de la commission des hospices bataillaient encore à propos de comptes à régler.

Pendant ce temps Rigarda avait repris, à l'ombre de la nouvelle église, dans le calme et l'oubli, sa vie de

¹ Etude de M. Bès, notaire à Vinça. Déclaration faite à Rigarda devant Ballessa, notaire royal, le 18 octobre 1722.

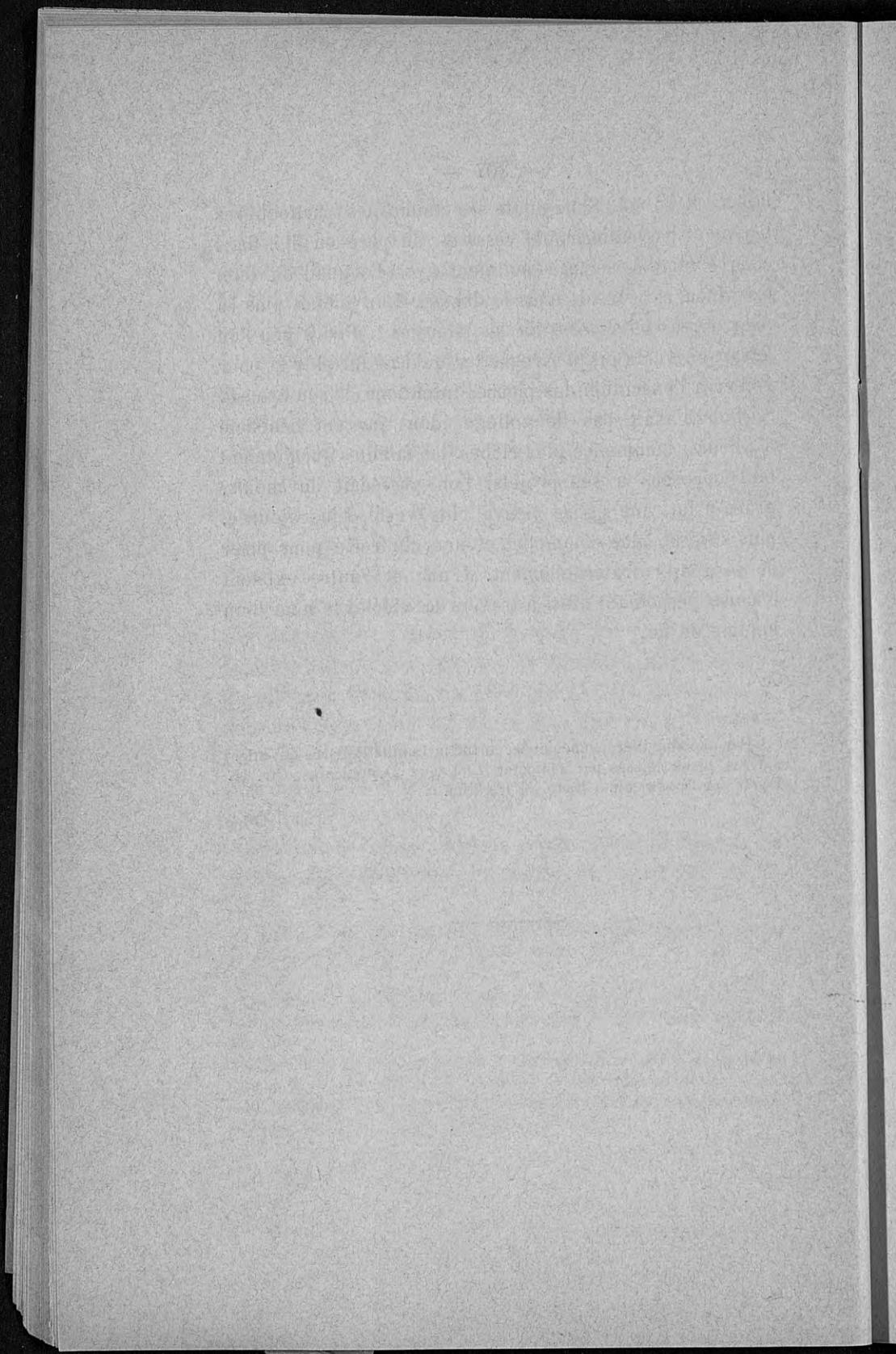
² L. c.

³ Arch. dép. de l'Hôpital. B. 282, f. 45. Copie de la délibération des Carmes déchaussés en date du 14 août 1719 refusant l'héritage Guiomar Llot.

⁴ Les frais du procès devant le Conseil souverain s'élèverent à la somme de 914 liv. 16 sous, 2 deniers. Je relève dans la liste : 600 liv. pour les épices du dit arrêt, 120 liv. pour les conclusions du procureur du roi.

labeur et de foi. Sans doute les animosités particulières n'avaient pas entièrement cessé et, de père en fils, dans chaque famille, se transmettaient avec l'orgueil du nom les rancunes privées, mais le docteur Llot n'était plus là pour aviver les colères ou les jalouſies¹. Peu à peu l'on devait en venir jusqu'à regretter qu'il ne fût plus là pour veiller à l'exécution des pieuses intentions de son épouse. Si l'on n'avait pas de collège, dont eussent bénéficié d'ailleurs, comme les plus riches, les familles qui s'étaient tant opposées à ses projets, l'on possédait du moins, grâce à lui, une église neuve plus vaste, plus ajourée, plus sûre et plus commode, et une confrérie pour prier et se réunir fraternellement. L'une et l'autre existent encore, perpétuant ainsi à travers les siècles le nom d'un homme de foi.

¹ Par une singulière coïncidence, ce fut la famille Pallarès qui afféra les biens laissés par Guiomar Llot aux Dominicains. Cfr. H. Fonds des Dominicains. Biens de Rigarda.



DEUX LETTRES INÉDITES
DE
DOM BRIAL

Par M. l'abbé Ph. TORREILLES, membre résidant

M. Vidal a publié l'an dernier, sous le titre de *documents inédits et notes sur Dom Brial*¹, quelques pages curieuses sur ce savant bénédictin, dont la mémoire est restée chère à notre pays. Il existe dans la collection de M. François de Fossa deux lettres inédites que celui-ci adressa à ses aïeux : la première au célèbre jurisconsulte du XVIII^e siècle², l'autre au fils de celui-ci après l'émigration ; toutes deux sont intéressantes par le jour qu'elles jettent sur certains points d'histoire tant locale que générale. Les lecteurs du *Bulletin* sauront gré à M. François de Fossa, capitaine d'artillerie, de l'autorisation qu'il a bien voulu nous donner de les publier.

Aux lettres de Dom Brial nous joindrons tout ou partie des réponses qu'elles provoquèrent.

¹ Bulletin de 1898, p. 165-190.

² François Fossa, né en 1725, devint professeur de droit canonique à l'Université en 1746 et garda cette chaire jusqu'à sa mort, le 25 août 1789. De son vivant il passa pour avocat sans rival et un érudit de grande valeur.

1^o Lettres de Dom Brial à François Fossa
en 1783

Aux Blancs Manteaux, le 15 août 1783.

MON RESPECTABLE AMI,

Dom Clément¹ qui a conçu la plus haute estime de vos connaissances sur l'histoire de Roussillon par l'essai qu'il en a fait, me prie de vous faire passer le petit abrégé chronologique des comtes de Roussillon qu'il a dressé pour la nouvelle édition de l'*Art de vérifier les Dates*² et M. l'évêque de Perpignan³ a bien voulu se charger de vous le remettre. Il vous prie (et je joins avec confiance mes prières aux siennes) de vouloir bien revoir son travail, de rectifier ce qu'il peut y avoir de défectueux et d'y ajouter ce que des connaissances plus étendues que les siennes pourront vous fournir. Le défaut de monuments l'a forcé de laisser bien des choses indécises. Il espère que vous voudrez bien lui rendre ce service à votre très grand loisir, car la chose ne presse pas⁴. Il vous prie seulement, quand vous lui renverrez le manuscrit, de le lui adresser sous l'enveloppe de M. le Garde des Sceaux. On nous a annoncé depuis peu dans notre Comité l'arrivée prochaine des chartes dont vous voulez bien vous dessaisir pour le Dépôt.

¹ François Clément de la congrégation de Saint-Maur (1714-1793) travailla avec ses confrères à l'*Histoire littéraire de la France* et au *Recueil des Historiens de France* et s'appliqua spécialement à l'*Art de vérifier les dates*.

² La première édition est de 1750, dom Clément en donna une seconde en 1770, il avait commencé la publication d'une troisième édition en 3 vol. in fol, en 1782,

³ Mgr Jean Gabriel d'Agay, nommé coadjuteur de Mgr de Gouy depuis 1779, titulaire depuis le mois de mars de cette année.

⁴ On sait que la troisième édition fut terminée en 1787.

Je suis enchanté que vous vous soyez déterminé à faire ce sacrifice. C'est le seul moyen que vous ayez d'acquérir des droits à la reconnaissance publique et à celle du ministère, sans vous déranger de vos occupations. Je suis avec le plus parfait attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Fr. (signature manque).

Mille compliments à M^{de} Fossa, à M. le Chanoine¹, et à M. le Chanoine Carrière.

Fossa répondit quatre mois après. Voici le brouillon de sa réponse dont je donne les seules parties intéressantes :

Perpignan, le ... décembre 1783.

Je viens de renvoyer, mon cher Brial, à dom Clément son Abrégé chronologique des comtes de Roussillon avec un mémoire contenant mes observations sur cet objet et sur deux articles de l'Art de vérifier les dates (édition de 1770). J'ai exactement vérifié tous les monumens cités dans mes observations. Je n'ay pu m'y livrer plutôt : outre mes occupations journalières au Barreau et à l'Université, depuis que M. l'Evêque de Perpignan m'a remis votre paquet, j'ai été obligé de répondre, pour M. le prince de Montbarey, à un mémoire de M. Albert de 125 pages d'impression qui gardait l'incognito dans les archives de la Maison de Blanes depuis 30 ans et qu'elle n'a fait notifier que le *13 septembre dernier*...

Je saisirai toujours, mon cher ami, avec empressement les occasions de vous obliger ainsi que les autres savants de votre ordre, mais je n'enverrai point au Dépôt des chartes du Roi mon portefeuille : c'est un présent que je

¹ Antoine Fossa, chanoine de la Réal, mourut exilé en Espagne en 1794.

veux faire à ma patrie lorsque mes occupations ordinaires m'auront permis de mettre la dernière main à un ouvrage de droit public que j'ai commencé depuis longtemps. En attendant j'augmente continuellement mon recueil, et dans les dernières vacations de l'été j'y ay encore ajouté trente deux chartes. Je ne sai quelles sont les vues de votre Comité : les miennes sont toutes patriotiques, et nullement fiscales¹.

Au commencement du dernier printemps, M. de Saint-Sauveur², intendant de cette province, me fit les plus vives instances pour m'engager a offrir mes services au Gouvernement. Je m'y déterminai avec peine : l'abbé Balanda³ était déjà correspondant de votre Dépôt, et j'ai bien moins de loisirs que lui. M. le Garde des sceaux accepta mes offres, mais d'une manière équivoque, et en me témoignant des soupçons sur mon désintéressement. Il me recommanda d'adresser à M. Moreau⁴ les exemplaires de nos mémoires, l'un concernant la propriété des eaux publiques et privées, et l'autre sur la différence du champart à la dixme. Je les envoyai le 21 juillet avec une notice chronologique de quatre à cinq cents monumens sur l'objet du premier mémoire et des notes critiques... Je fis cet envoi le jour de mon départ pour le haut Vallespir. Je me suis depuis aperçu que le copiste qui me tenait la plume à l'article 17(?) mit Charles le Chauve pour Charles le Simple ; j'avais fait remettre prudemment à M. Moreau, *personnellement*, par le secrétaire de notre intendant, un exemplaire d'un autre ouvrage que j'avais recommandé de faire relier à Paris,

¹ Fossa envoya copie de ses chartes ; elles forment plusieurs in-folios qui sont aujourd'hui la propriété de son arrière petit-fils M. François de Fossa. Nous comptons pouvoir en publier les tables ici-même, grâce à son extrême obligeance.

² Louis-Hyacinthe-Raymond de Saint-Sauveur était intendant de Roussillon au début de la Révolution ; il avait été nommé à ce poste en 1778.

³ L'abbé Balanda était chancelier de l'Université au début de la Révolution ; il mourut à Barcelone en 1795.

⁴ On a donné son nom à la précieuse collection des copies de chartes conservée à la Bibliothèque nationale.

pour lui donner quelque preuve de mon application. Je n'ai reçu aucune réponse à mes deux envois ; j'y suis encore pour les frais des copistes du manuscrit.

M. de Saint-Sauveur m'écrivit seul le 29 juillet que M. Moreau me ferait obtenir *une juste récompense de mes peines*, que je n'ai pas demandée ; et le 4 octobre, en me parlant de *récompenses honorifiques*, il m'assura qu'il était chargé « *de voir avec moi ce que je pourrais désirer et que nous raisonnerions ensemble* de cet objet lorsqu'il serait à Perpignan. » Depuis le 18 du même mois qu'il est ici, il ne m'en a pas dit un seul mot, quoique j'ai été en Comité chez lui pour juger des affaires dont la connaissance lui a été attribuée par le Conseil. Je suis laborieux comme un religieux de votre congrégation : ma fortune, comparée à celle de certains de mes élèves, prouve mon désintéressement. Je serai toujours dévoué au public et en particulier à mes amis, mais je suis persuadé que c'est perdre son temps que de travailler pour le Gouvernement. L'abbé Balanda attend encore la commission et un exemplaire des trois volumes de la table chronologique, qu'il est d'usage d'envoyer au correspondant du dépôt des chartes. Je reste.....

2^e Lettre de Brial à François de Fossa

Cette lettre, datée de 1804, fut provoquée par un mot de M. Fr. de Fossa, fils du célèbre jurisconsulte, après son émigration. Ce dernier avait appris « que le trésor des chartes de France avait été la proie des flammes révolutionnaires qui avaient consumé tant d'archives », et se rappelant les rapports cordiaux de son père avec dom Brial, il lui avait écrit pour savoir « le parti qu'il pourrait en tirer ». Il l'avait en même temps obligamment prié de lui acheter d'occasion un exemplaire de l'*Art de vérifier les dates*,

Cet ouvrage avait été avec le violon, pendant son exil, une de ses plus douces consolations ; l'exemplaire qu'il avait emporté avec lui, en fuyant la guillotine en 1793, s'était égaré pendant ses pérégrinations en Espagne et au Mexique ; maintenant que la paix était revenue, il rêvait de passer son temps à faire de la musique et à vérifier les dates. De là le double objet de la réponse de dom Brial.

Paris, 24 octobre 1804.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, de tout l'intérêt que je prends à vous et à la mémoire de Monsieur votre père qui m'honoroit de son amitié. Je connais la collection des chartes de la province de Roussillon et d'une partie de la Catalogne qu'il avait amassées à grands frais pour l'objet de ses travaux. Il eut la générosité d'en envoyer des copies collationnées au dépôt des chartes auquel le gouvernement faisait travailler avant la Révolution, et il en reçut pour récompense le cordon de Saint-Michel¹. Si ces chartes n'existaient déjà dans le Dépôt qui a été conservé, je ne

¹ Cette déclaration de Dom Brial mérite d'être signalée, car elle explique l'origine des lettres de noblesse conférées à François Fossa. Sur ce point les inexactitudes abondent dans les correspondances privées du XVIII^e siècle. On sait que Fossa s'était attiré la haine des bourgeois nobles par la publication de son *Mémoire sur l'ordre des Avocats* dans lequel il avait combattu leurs droits à la noblesse. Quand il fut ennobli, Fossa fut accusé par ses adversaires d'avoir obtenu le cordon de Saint-Michel grâce à l'appui des chevaliers roussillonnais, dont il s'était fait le champion dans son *Mémoire*. M. Guy, dans sa correspondance avec M. Jaume (aujourd'hui entre les mains de M. Vicens) donne cette explication et se plaît malicieusement à la répéter. De là de perfides insinuations dont souffrit beaucoup Fossa sur la fin de sa vie. Aussi s'unît-il à la noblesse pour protester contre les Lettres patentes de Louis XVI qui avait admis les bourgeois nobles à voter avec elle. Voici le début de sa lettre :

« Perpignan, le 12 février 1789. Monsieur. Mon infirmité ne me permettant pas de me rendre à l'assemblée de la noblesse qui doit se tenir ce soir, je vous prie de rendre à l'ordre assemblé que mon

doute pas que le gouvernement actuel n'en fit volontiers l'acquisition, car on sent plus que jamais la nécessité de conserver ces sortes de monuments précieux pour l'histoire et pour le droit public, surtout depuis que le vandalisme révolutionnaire en a tant détruits.

Est-il bien vrai qu'il n'y a personne ou presque personne en Roussillon, qui s'occupe aujourd'hui de ces objets, ou qui soit en état de les apprécier ? Je ne puis le croire. Je sais bien que l'érudition et l'étude de l'antiquité est bien négligée aujourd'hui; mais on sent assez généralement le besoin de conserver ces sortes de monuments, précisément parce qu'on a fait de grandes pertes en ce genre. Où irait-on maintenant chercher les titres de vos églises et de vos abbayes, si on en avait besoin ? Est-il certain qu'ils n'ont pas été la proie des flammes comme dans beaucoup d'endroits de la France ? Est-il certain qu'il se soit trouvé quelqu'un assez ami des lettres pour les conserver ? Et si les originaux ont péri, quelle obligation n'aura-t-on pas à M. votre père d'en avoir conservé les copies¹ ?

Convaincu, comme je le suis de l'importance de vos manuscrits, je désire qu'ils ne sortent pas de la province². Si vous ne trouvez personne qui soit capable de les apprécier, non selon les idées présentes, mais selon leur valeur réelle, je vous conseille de les offrir au gouvernement espagnol, ou à quelque érudit de la Catalogne, car ils intéressent autant cette province que la vôtre. De vous dire maintenant ce que je les estimerais en argent, c'est ce que je ne prendrai pas sur moi, ces choses n'ont pas une valeur déterminée dans le commerce. On les estime selon

« vœu est de réclamer par toutes les voies légales, sur lesquelles les commissaires de l'ordre prendront l'avis de trois avccats, contre la surprise faite à la religion de S. M..... »

Fossa donnait quatre raisons selon lui décisives.

¹ On sait que la plupart des Cartulaires dont Fossa avait tiré des copies ont disparu soit pendant soit après la Révolution.

² Des démarches ont été faites dans ce sens auprès du Conseil général il y a quelques années, elles n'ont malheureusement pas abouti.

l'importance qu'on y attache, et quelque prix qu'on en donne, on est sûr de ne pas rembourser le quart de ce qu'elles ont coûté.

Vous me demandez, Monsieur, un exemplaire de l'Art de vérifier les dates, d'azard. Je vous assure que ce livre se vend, d'azard, à peu de chose près, aussi cher que chez le libraire qui, malgré le discrédit des livres, a toujours maintenu le sien à 168 francs en feuilles. Tout ce que je pourrais faire serait de vous obtenir une remise de 12 ou 15 francs. Si cela vous convient vous pouvez disposer de moi, et assurer Madame votre sœur¹ qu'elle me trouvera toujours disposé à faire ce qui lui sera agréable.

Recevez, Monsieur, les assurances de mon attachement, que je vous dois pour vos qualités personnelles et par celui que j'ai toujours eu pour Monsieur votre père.

BRIAL.

¹ M^{me} Fossa avait épousé M. Campagne, fils du professeur de mathématiques à l'Université avant la Révolution.

